

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_4_2

Objet : Décision modificative n° 2 du budget primitif 2023

VOTE

26 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Yves LOMBARDO à M. Joël YERPEZ

M. Christophe AGARD à Mme Carine WECKERLIN

Mme Céline DELOUS à Mme Laurence ROSMARINO

Mme Claude BAUMANN à Mme Chantal GARCIA

Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Décision modificative n° 2 du budget primitif 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réajuster les prévisions, en dépenses et en recettes, du budget primitif 2023, suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les mouvements décrits ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE les mouvements de la section de fonctionnement et d'investissement tels que décrits ci-après.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

